

# ENREGISTREMENT COMME EXPLOITANT D'UAS

## Introduction :

En application de l'article 14 du règlement (UE) 219/947 qui est entré en vigueur le 31 décembre 2020, tout utilisateur d'un UAS<sup>1</sup> doit s'enregistrer comme « exploitant d'UAS ». Cette obligation s'applique à tout utilisateur d'un UAS, sauf aux personnes dont l'utilisation se limite au cas suivant :

- Exploitation dans la catégorie ouverte, **ET**
- Masse maximale de l'UAS inférieure à 250g, **ET**
- Énergie d'impact de l'UAS inférieure à 80 joules, **ET**
- UAS non équipé d'un capteur pouvant recueillir des données à caractère personnel (sauf s'il s'agit d'un jouet conforme à la directive 2009/48/CE).



Un exploitant :

- résidant / établi dans un Etat membre de l'Union européenne doit s'enregistrer dans son pays.
- résidant / établi dans un pays tiers doit s'enregistrer dans l'Etat membre dans lequel l'exploitant entend exploiter pour la première fois.
- d'UAS ne peut être enregistré dans plus d'un État membre à la fois.

Pour plus de détails, voir le guide [catégorie Ouverte](#) et le guide [catégorie Spécifique](#).


## S'enregistrer comme exploitant d'UAS en France

1. Connectez-vous à votre compte [AlphaTango](#)
2. Si pas déjà fait : complétez vos données personnelles dans la rubrique « Mon compte »


The screenshot shows the AlphaTango website interface. The top navigation bar is orange with the AlphaTango logo. A dark sidebar on the left contains navigation icons for 'Accueil', 'Mon compte', 'Mes aéronefs', and 'Mon activité d'exploitant'. The main content area is white. A red arrow points to the 'Mon compte' icon in the sidebar, labeled 'Option N°1'. Below the sidebar, there is a section for 'Messages d'information (6)' with a message dated 27/04/2021 about the 'Ouverture de la formation catégorie Ouverte'. At the bottom, there are two sections: 'Exploitant d'UAS' and 'Propriétaire d'aéronefs'. Both sections have a red box around the 'MON COMPTE' button. A red arrow points to the 'MON COMPTE' button in the 'Propriétaire d'aéronefs' section, labeled 'Option N°2'.

<sup>1</sup> UAS = « système d'aéronef sans équipage à bord » : tout aéronef sans équipage à bord et l'équipement servant à le contrôler à distance [définition 1) de l'article 2 du règlement européen (UE) 219/947]

Option N°1 : Cliquez sur la rubrique  du menu à gauche de l'écran, ou

Option N°2 : Cliquez sur un des boutons .

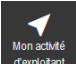

Pour renseigner votre adresse, cliquez sur le bouton  du bloc « **Contact** ». Les personnes morales doivent aussi renseigner l'identité d'un représentant (point de contact). Pour enregistrer, cliquez sur le bouton .

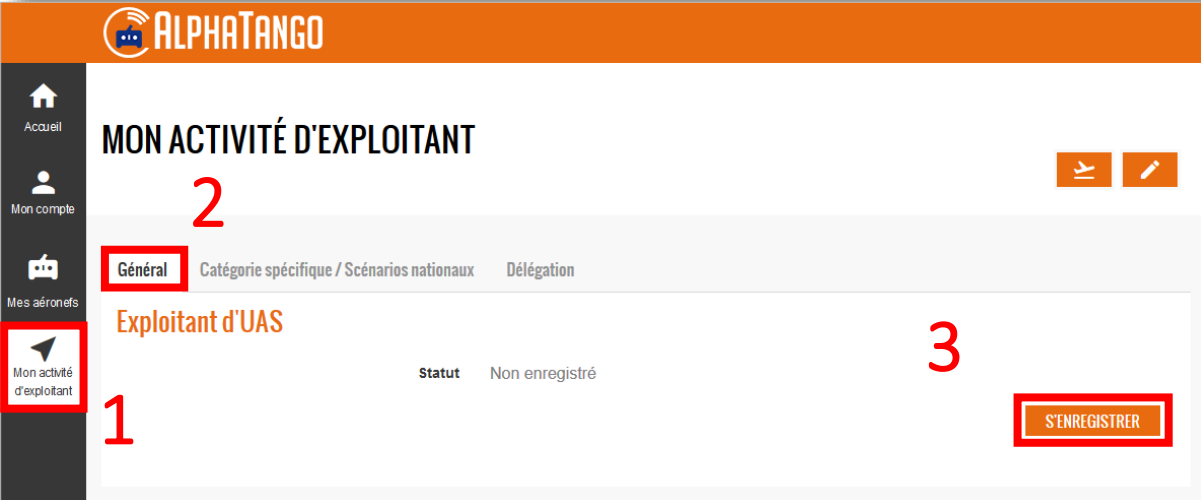
 Une rubrique « **Assurance** » a été ajoutée dans le bloc « **Général** ».


Lorsque le droit de l'Union ou le droit national l'exige, un numéro de police d'assurance doit être renseignée.

Pour cela, cliquez sur le bouton  du bloc « **Général** ». Pour enregistrer, cliquez sur le bouton .

### 3. Ouvrez le formulaire d'enregistrement des exploitants d'UAS

Option N°1 : depuis la rubrique , cliquez sur le bouton  dans le bloc « **Exploitant d'UAS** » de l'onglet **Général**.



Option N°2 : depuis la page d'accueil, cliquez sur le bouton  dans le bloc « **Exploitant d'UAS** ».



#### 4. Prenez connaissance des informations sur la démarche d'enregistrement

Cette démarche concerne l'enregistrement des exploitants d'UAS, en application de l'article 14 du règlement européen (UE) 2019/947, dont la résidence (cas des personnes physiques) ou l'établissement principal (cas des personnes morales) est en France. Sont aussi concernés les exploitants établis ou résidant dans un pays tiers, lorsque la France est le premier État membre dans lequel l'exploitant entend exploiter.

Sont concernés les exploitants d'UAS:

- a) qui exploitent, dans la catégorie ouverte, un UAS:
  - dont la masse maximale est supérieure ou égale à 250g ou dont l'énergie d'impact est supérieure à 80 joules, ou
  - qui est équipé d'un capteur pouvant recueillir des données à caractère personnel (sauf jouet conforme à la directive 2009/48/CE)
- b) qui exploitent dans la catégorie spécifique (quel que soit l'UAS)

L'exploitant qui s'enregistre doit veiller à l'exactitude des informations déclarées. Toute fausse déclaration peut être punie par la loi. Ces informations doivent être mises à jour en cas de changement. Le numéro d'enregistrement d'exploitant d'UAS doit être apposé sur chaque UAS remplissant les conditions décrites ci-dessus. Pour plus de détail concernant l'enregistrement, consultez les guides relatifs à la réglementation européenne sur le site web de la DGAC.

#### 5. Vérifiez les données pré-remplies dans les deux blocs « Général » et « Contact »

Pour mettre à jour les données personnelles, cliquez sur le bouton **ÉDITER** du bloc concerné.

Pour enregistrer, cliquez sur le bouton **SAUVEGARDER**.


##### Rappels :

- Une rubrique « **Assurance** » a été ajoutée dans le bloc « **Général** ».
- Lorsque le droit de l'Union ou le droit national l'exige, un numéro de police d'assurance doit être renseigné



#### 6. Vérifiez que l'enregistrement peut se faire en France

Dans le bloc « **Pays d'enregistrement** », il faut renseigner :

- Pour une personne physique résidant dans l'Union européenne ou dans un Etat associé: le pays de résidence
- Pour une personne morale établie dans l'Union européenne ou dans un Etat associé: le pays de l'établissement principal
- Pour un exploitant résidant ou établi dans un pays tiers : l'Etat membre dans lequel l'exploitant entend exploiter pour la première fois.

 La démarche ne peut être poursuivie que si :

- Le pays renseigné est la France (sinon, l'exploitant doit s'enregistrer dans l'Etat membre concerné).
- La case « Je déclare ne pas être déjà enregistré en tant qu'exploitant d'UAS dans un autre pays européen » a été cochée (sinon : l'exploitant doit préalablement demander sa radiation auprès du pays dans lequel il est actuellement enregistré).

Exemples	Enregistrement
<p><b>Pays d'enregistrement</b></p> <p>Pays de l'établissement principal* <input type="text" value="FRANCE"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Je déclare ne pas être déjà enregistré en tant qu'exploitant d'UAS dans un autre pays européen</p>	
<p><b>Pays d'enregistrement</b></p> <p>Pays de l'établissement principal* <input type="text" value="ITALIE"/></p> <p><input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être déjà enregistré en tant qu'exploitant d'UAS dans un autre pays européen</p> <p>Un exploitant ne peut s'enregistrer que dans le pays de son établissement principal</p>	

## 7. Personne morale : cochez la déclaration relative à la compétence du personnel concerné

Je déclare que l'ensemble du personnel qui participe directement aux exploitations est compétent pour s'acquitter de ses tâches, et que les UAS seront uniquement exploités par des pilotes à distance qui possèdent le niveau de compétence approprié.

## 8. Finalisez l'enregistrement

Cliquez sur le bouton **S'ENREGISTRER** pour terminer l'enregistrement.



Après enregistrement, l'onglet **Général** de la rubrique s'affiche.

Vous verrez votre numéro d'exploitant d'UAS et un bouton pour télécharger un extrait du registre des exploitants d'UAS enregistrés en France :

Général	Catégorie ouverte et aéromodélisme	Catégorie spécifique / Scénarios nationaux	Délégation
<b>Exploitant d'UAS</b>			
Statut	Enregistré		
Date d'enregistrement	24/06/2021		
Numéro d'enregistrement	FRA123abc456def7		
Code à entrer dans le dispositif d'identification à distance	FRA123abc456def7-8g9		

Pour demander la radiation, contactez [assistance-alphatango-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:assistance-alphatango-bf@aviation-civile.gouv.fr) en expliquant le motif.

**TÉLÉCHARGER UN EXTRAIT DU REGISTRE**

### Rappel :

Ce numéro d'exploitant d'UAS devra être apposé sur tout UAS lorsque vous l'utilisez dans la catégorie "spécifique" ou, si l'aéronef répond aux critères du paragraphe 5 de l'article 14 du règlement précité, dans la catégorie "ouverte".

Pour plus de détails, voir la fiche [Mon activité d'exploitant](#).

Vous recevez un e-mail de confirmation, dont l'objet est **[AlphaTango] Enregistrement comme exploitant d'UAS**.

## Demander la radiation du statut d'exploitant d'UAS

En cas de cessation de toute activité d'exploitant d'UAS en Europe ou en cas de déménagement dans un autre Etat membre, vous pouvez demander la radiation du registre des exploitants d'UAS enregistrés en France en envoyant un courriel à l'adresse [assistance-alphatango@aviation-civile.gouv.fr](mailto:assistance-alphatango@aviation-civile.gouv.fr) en expliquant le motif de cette demande de radiation.

Un exploitant radié peut télécharger un extrait du registre des exploitants d'UAS enregistrés ou ayant été enregistrés en France en cliquant sur le bouton **TÉLÉCHARGER UN EXTRAIT DU REGISTRE**.